

Examen ou concours : Capes EXTERNE Série* : _____
 Spécialité/option : Documentation
 Repère de l'épreuve : BE - V1 - 2
 Épreuve/sous-épreuve : Sciences et Techniques documentaires
(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note : **17** / 20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

Très bonne réponse au sujet. Le développement est très bien argumenté et bien structuré. Les connaissances sont très solides.

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

Commentaire critique

L'émergence de l'Internet dans les années 1990, et la généralisation des techniques informatiques pour le traitement et la diffusion de l'information ont contribué au développement de nouveaux enjeux pour les professionnels de l'information. En effet, la numérisation massive des documents, leur transmission et leur mise à disposition sur des réseaux internet ou intranet induisent des problématiques nouvelles, liées notamment à des notions techniques et juridiques.

D'un des rôles majeurs du documentaliste étant la mise à disposition d'informations ciblées à destination des personnes compétentes, par le biais de la veille documentaire, il s'agira d'examiner le rôle de ce professionnel de l'information dans la lutte contre les risques informationnels.

Le texte de P. Robert, extrait de la monographie La logique politique des technologies de l'information et de la communication publiée en 2005 aborde ainsi les risques informationnels. Cet universitaire en Sciences de l'information et de la communication

No
1.16

s'y intéresse sous leurs aspects techniques, économiques, et politiques.

Après avoir présenté le contexte dans lequel s'inscrivent ces risques informationnels, les enjeux de veille liés aux risques sécuritaires seront évoqués, puis, il sera question des enjeux liés aux libertés et à la culture.

Depuis les années 1970, les sociétés occidentales sont qualifiées de "sociétés de l'information" en raison de l'importance croissante de cet élément dans leur fonctionnement-même. L'émergence des TiC n'a fait qu'accentuer ce phénomène, comme le souligne l'auteur qui remarque le poids de ces technologies dans nos sociétés.

P. Robert évoque également à plusieurs reprises les enjeux politiques liés au contrôle des technologies de l'information. Il rejoint sur ce point H. FONDIN, chercheur en Sciences de l'information et de la Communication (SIC), qui parle d'enjeux de souveraineté concernant la maîtrise de l'information.

De plus, contrairement à la documentation traditionnelle, la documentation numérique fait appel à des technologies sans lesquelles elle ne peut pas être consultée, obligeant les professionnels de l'information à faire preuve d'expertises nouvelles. L'auteur aborde ainsi l'omniprésence, dans nos sociétés,

des technologies informatiques et le pouvoir de ceux qui les maîtrisent.

Parmi les risques informationnels pointés par l'auteur, ceux liés à la sécurité des réseaux et des données sont importants. Il cite notamment les risques terroristes, ceux liés aux virus informatiques. Dans ce domaine, les enjeux de la veille documentaire sont de fournir aux professionnels compétents, et notamment aux informaticiens les sources d'informations les plus ciblées, bénéficiant de mises à jour fréquentes, dans l'optique d'une veille technologique et scientifique efficace.

P. Robert évoque une conséquence négative qui pourrait résulter d'une protection accrue dans ce domaine, à savoir un risque de cryptage des systèmes, qui empêcherait alors l'accès aux informations. Ce type de dérive aurait des effets néfastes sur le processus de veille, pour lequel le documentaliste doit pouvoir accéder à l'information, soit par les technologies pull qui consistent à aller la chercher directement sur le Web, soit par les technologies push, par lesquelles le professionnel reçoit périodiquement des informations spécifiques suive à une inscription.

Historiquement attachés à la liberté de circulation de l'information, comme en témoigne le manifeste de l'IFLA (Fédération internationale

N°
3/16

des associations de librairies et d'institutions) sur l'internet publié en 2002, les professionnels de l'information s'attacheront plus spécifiquement aux risques liés aux libertés.

ne rien écrire dans la partie barrée

Il s'agit tout d'abord des libertés individuelles, comme le souligne l'auteur qui pointe les risques de collecte d'informations personnelles sur les usagers, à des fins commerciales notamment. Si cette crainte est justifiée, notamment lorsque l'on sait que des entreprises comme Google conservent l'historique des requêtes des internautes avec leur adresse IP, il convient cependant de rappeler que ces procédés ne sont pas toujours négatifs. Ainsi, dans le cadre de la veille documentaire, un professeur-documentaliste peut créer un fichier de profils individuels d'enseignants, comme préconisé par V. Liguète, afin de procéder à une personnalisation des informations fournies.

P. Robert aborde également les risques culturels, comme celui de ne plus trouver sur l'internet que des documents en anglais, signe d'une perte d'identité pour les autres cultures. Dans le cadre de la veille, le documentaliste doit alors s'assurer de proposer des documents dans la langue d'origine, lorsque cela est possible. Par exemple, dans le domaine des S.I.C., le site d'archives ouvertes du CNRS archivessic propose des documents de grande qualité rédigés par des chercheurs francophones.

N°
4/16

Examen ou concours : CAPES Externe Série* : _____
Spécialité/option : Documentation
Repère de l'épreuve : BE - V1 - 2
Épreuve/sous-épreuve : Sciences et Techniques documentaires
(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

20

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

Enfin, parmi les risques informationnels, il convient de remarquer que l'auteur n'aborde pas le risque de surinformation. Qualifié d'info pollution par J. de Rosnay, docteur en Sciences, ce risque est lié à la surabondance d'informations, qui conduit à ne plus distinguer l'important de l'inutile. Dans ce cadre, la veille assurée par le documentaliste a un rôle essentiel, qui consiste à présélectionner les documents, afin d'éviter aux destinataires d'avoir à faire eux-mêmes le tri.

Dans ce texte très orienté sur les risques techniques et liés à l'intelligence économique, l'auteur présente une vision assez pessimiste de la situation actuelle et de ses possibles évolutions. Si les informaticiens ont un rôle nécessaire à jouer dans le fonctionnement des réseaux, il convient de souligner que le contenu, à savoir les informations circulant sur ces réseaux, concernent en premier lieu les professionnels de l'information. Grâce à des compétences étendues et un champ d'activités diversifié allant de

No
51/16

la collecte à la mise à disposition des usagers, notamment par le biais de la veille documentaire, les documentalistes sont partie prenante de ces enjeux de société et doivent jouer pleinement leur rôle face au risque informationnel.

ne
éca
da

l
pa
ba

N°
6.116

Analyse de situation et de dispositifs techniques

question n°1

Dans le cadre scolaire, l'ensemble de la communauté éducative et le professeur-documentaliste en particulier ont une responsabilité vis à vis des élèves, le plus souvent mineurs. Il appartient alors aux entendants de limiter le risque informationnel auquel sont confrontés les élèves.

L'un des risques majeurs est celui de trouver sur l'internet des informations non désirables, soit parce que leur contenu est répréhensible, comme des propos racistes, négligistes, soit parce que leur contenu est volontairement faux, soit parce que leur contenu n'est pas adapté à l'âge des élèves, comme les sites pornographiques par exemple. Dans ce cas, plusieurs solutions sont à la disposition de l'équipe TICE de l'établissement.

Des filtres peuvent être installés, bloquant l'accès aux sites en fonction des requêtes formulées, ou, comme l'indique le site institutionnel Educatif (An.4), il existe des listes noires de sites indésirables, qui une fois téléchargées, empêchent l'accès aux sites listés.

Un autre risque informationnel est celui de la surabondance d'information. En effet, par le biais de l'Internet, les élèves sont confrontés à une quantité considérable de documents, de telle

N°
7.1.16

sorte qu'ils peuvent être victimes de débilitation, expression utilisée par J.F. Rouet et A. Tricot pour désigner le fait de perdre le lien entre le besoin d'information et la recherche en cours. Le rôle du documentaliste sera alors soit de proposer des ressources par le biais de signets sur l'intranet, soit d'inciter les élèves à utiliser le logiciel documentaire dans lequel des sites internet sélectionnés ont pu être mis à leur disposition par le biais par exemple des mémodocnet du CRDP de Poitiers.

Enfin, un risque lié à la sécurité existe également. Les élèves accédant le plus souvent aux ordinateurs par le biais d'un login et d'un mot de passe, et disposant de session personnelles sur lesquelles ils peuvent stocker des documents, il convient de les alerter sur la confidentialité de ces données personnelles et sur l'usage frauduleux qui pourrait en être fait à leur égard.

Si le documentaliste doit veiller à la protection des élèves contre les risques informationnels, il est également nécessaire qu'il les prépare à affronter la réalité du web, notamment grâce à une formation spécifique à la maîtrise de l'information numérique.

ne rien
écrire
dans

la
partie
barrée

Nº
2/16

Examen ou concours : CAPES EXTERNE Série* :
 Spécialité/option : Documentaliste
 Repère de l'épreuve : BE - V1 - 2
 Épreuve/sous-épreuve : Sciences et Techniques documentaires
(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

20

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

Question n°2

La veille documentaire est une des fonctions du professeur-documentaliste, comme l'affirme notamment la circulaire de mission de 1986. Cependant, cette tâche peut être chronophage et il convient, comme le rappellent Ducoineau et Liguete dans une présentation affichée par ordinateur intitulée La veille (An1) de prévoir à priori les moyens humains, organisationnels et techniques de sa mise en œuvre.

Au sein de l'établissement scolaire, le documentaliste peut envisager quatre champs de veille.

A destination de l'ensemble des personnels, il pourra assurer une veille culturelle, présentant l'actualité dans les différents champs de la culture, ainsi qu'une veille institutionnelle, portant sur les textes, propositions, discours institutionnels.

A destination des enseignants, le professeur-documentaliste pourra proposer une veille pédagogique, leur permettant de connaître les nouveautés en terme d'offre éditoriale, de logiciels pédagogiques, afin

N°
2.11.6

de les éclairer dans leur choix.

Enfin, à destination plus spécifiquement du chef d'établissement, le professeur-documentaliste pourra attirer une veille judiciaire.

Les moyens dont dispose le documentaliste pour attirer la veille sont nombreux, comme le signale le site Doc pour docs, réalisé par des enseignants-documentalistes (An.3). Parmi les plus intéressants en terme de gestion du temps, on notera l'abonnement à des fils RSS, qui permettent de recevoir directement des informations actualisées provenant de sites sélectionnés.

question n°3

Le socle commun des connaissances et des compétences fait référence notamment dans le 4^e pilier, à la vigilance vis à vis des technologies de l'information. L'ensemble de l'équipe pédagogique est ainsi concernée par l'acquisition de cette compétence par les élèves.

Outre les filtres et listes noires qu'il est possible de mettre en place préventivement, des actions de formation peuvent être envisagées. Si le professeur-documentaliste a un rôle essentiel à jouer dans ce cadre, il est nécessaire que la formation se fasse en collaboration avec des enseignants

N°
10/16

de discipline, afin de permettre une contextualisation favorisant le réinvestissement ultérieur des connaissances.

La mise en place du B2i au collège puis au lycée peut être l'occasion de former les élèves à la vigilance, notamment par le biais du domaine 2 qui prévoit d'"adopter une attitude responsable" vis à vis des TIC. Le domaine 4 (s'informer - se documenter) peut aussi permettre une formation des élèves à la distanciation critique sur les outils d'accès à l'information.

Grâce à la veille documentaire, le documentaliste peut proposer aux élèves des ressources choisies spécifiquement pour eux, soit par le biais de signets, soit par le biais de bibliographies ou de sitographies.

Ce choix pourra se faire par certaines ressources en collaboration avec les enseignants de disciplines. Ainsi, les élèves seront moins confrontés aux risques liés à une information fausse ou de mauvaise qualité.

Enfin, une charte de confiance des TIC peut être mise en place collectivement dans l'établissement.

Néanmoins, comme le souligne A. Inaudi dans un extrait de la revue Distance et savoirs (An.2), il convient de rester vigilant vis à vis tels dispositifs et de s'assurer que le sentiment de sécurité procuré par une telle charte est bien légitimé par des moyens réellement mis en oeuvre.

Dans une démarche collective de vigilance vis-à-vis de l'information, il convient de s'assurer

N°

11/16

que l'ensemble des acteurs concernés s'y engagent, afin d'offrir le meilleur bénéfice possible aux élèves.

ne rien écrire dans la partie barrée

Question n° 4

Face au risque informationnel, l'institution a souhaité réagir afin de proposer aux établissements scolaires un plan national systématique de protection des élèves (An.I).

Ce dispositif est basé sur la protection et sur la sensibilisation des élèves. Ces deux aspects sont essentiels et il est important d'envisager ces deux volets pour protéger les élèves dans l'établissement tout en les préparant à l'usage des TIC dans leur vie quotidienne et professionnelle.

Le volet protection se base sur une liste "noire" de sites internet qui devront être filtrés afin d'empêcher leur accès par les élèves. Les limites de ce type de dispositif réside dans la non-exhaustivité des sites indésirables, et dans la fréquence des mises à jour de la liste. En effet, il suffit de quelques heures pour modifier l'adresse et l'hébergement d'un site, alors que les temps de réactions institutionnels sont nécessairement plus longs.

Le volet sensibilisation s'appuie sur la mise en place de chartes d'utilisation de l'Internet.

Cette initiative est très positive, mais il con-

N°
12/16

Examen ou concours : CAPES Externe Série* :
Spécialité/option : Documentation
Repère de l'épreuve : BE - V1 - 2
Épreuve/sous-épreuve : Sciences et Techniques documentaires
(Préciser, s'il y a lieu, le sujet choisi)

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles intercalaires dans le bon sens.

Note :

Appréciation du correcteur (uniquement s'il s'agit d'un examen) :

20

* Uniquement s'il s'agit d'un examen.

viendra, lors de la signature par l'élève, de s'assurer que cette charte a bien été lue et comprise.

Alors que les technologies informatiques évoluent très rapidement et prennent dans la vie personnelle et scolaire des élèves une place de plus en plus importante, il convient de noter que l'institution prend en charge les problèmes liés à ces évolutions.

En tant que professionnel de l'information, le professeur documentaliste a un rôle majeur à jouer dans la mise en place de ce type de dispositifs.

N°
13/16

Troisième partie

L'analyse critique et la mise à distance des informations, ainsi que l'usage raisonné des TIC font partie des compétences du socle commun, des connaissances et des compétences, que l'institution souhaite voir acquises par chacun à l'issue de la scolarité obligatoire.

De plus, la recherche d'information et son utilisation sont désormais des activités très courantes dans la vie professionnelle.

Afin de former des citoyens responsables, autonomes et critiques dans l'usage de l'information, un professeur-documentaliste a souhaité travailler avec une classe de 1^{ère} S, en collaboration avec l'enseignant de Sciences de la Vie et de la Terre, afin d'initier les élèves à la veille documentaire et de les alerter sur la vigilance nécessaire.

Après la répartition des élèves en groupes, et le choix d'un sujet d'actualité en rapport avec les SVT avec le professeur de discipline, trois séances d'une heure se dérouleront au CDI.

lors de la première séance, le professeur-documentaliste présente les différents outils de veille existant et les critères de choix (site institutionnel ou reconnu pour sa fiabilité; fréquence des mises à jour) - Il questionne ensuite les élèves sur

N°
14/16

la notion de vigilance informationnelle et une liste collective est établie avec les principaux éléments sur lesquels il convient d'être vigilant lorsque on trouve une information, tels que l'auteur, la source, la bibliographie, les illustrations.

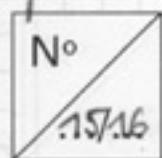
Lors de la deuxième séance, les élèves devront réaliser, par groupes, et sur les sujets choisis et validés par l'enseignant de discipline, une veille informationnelle.

La consigne sera de réaliser deux types de démarche. L'une grâce aux technologies pull, pour laquelle les élèves placeront en signets les sites qu'ils ont retenus ; l'autre grâce aux technologies push, pour laquelle les élèves devront s'abonner à des fils RSS.

Entre la deuxième et la troisième séance, les professeurs consulteront les sites mis en signets et validiseront ou non les sites retenus. Pour les sites non validés, le professeur-documentaliste préparera une fiche expliquant les raisons de cette décision, qui pourront être la non-fidélité de l'information, l'absence de mises à jour, le doute quant à l'expertise d'un auteur.

La troisième séance aura lieu quelques semaines plus tard, afin que les abonnements aux fils RSS aient tous fourni des informations.

Les élèves prendront connaissance de la fiche remplie par le professeur-documentaliste concernant les ressources en signets. Pendant ce temps,



les professeurs passeront parmi les groupes afin de vérifier la bonne compréhension de tous.

Ensuite, les élèves accèderont à leur messagerie par consulter les messages reçus par le biais des fils RSS.

Le professeur-documentaliste les amènera à analyser la différence de traitement des informations selon que les bulletins sont quotidiens, hebdomadaires, mensuels, et la diversité des types d'informations qui peuvent être des prises de position, des informations factuelles, des documents signalétiques.

A l'issue de cette séance, une fiche contenant les principaux éléments à retenir sera remise aux élèves par le professeur-documentaliste, afin de leur permettre de réinvestir ces connaissances, lors de leurs études supérieures par exemple.

La veille documentaire est un processus assuré par le documentaliste de l'établissement scolaire sans pour autant que les usagers aient conscience de son fonctionnement. Le fait de placer les élèves dans la situation de veilleur leur permet de mieux comprendre les mécanismes, mais également les risques et les limites de ce travail. Cela leur permet également de prendre conscience que, comme dans tout travail impliquant des informations non validées a priori, comme c'est le cas sur le Web, il convient d'être particulièrement vigilant vis-à-vis de l'information.

ne rien écrire dans la partie barrée

N° 16/16